

LETTRE DES AMIS n° 116

* TRÈS IMPORTANT

Nous rappelons qu'en raison des travaux importants entrepris aux Archives de la Haute-Garonne (construction d'une nouvelle salle de lecture, aménagement de l'accueil et de bureaux...), les **Archives départementales sont fermées au public** pour une période qui risque d'être assez longue.

En conséquence, comme nous l'annoncions dans notre lettre de juin dernier, **l'Assemblée générale de notre association sera, cette année, exceptionnellement retardée.**

Quant aux **Cours de paléographie** assurés bénévolement par nos amis Conservateurs, ils commenceront plus tard que les années précédentes. Le premier d'entre eux pourrait se dérouler en janvier prochain, lorsque les Archives seront, de nouveau, en mesure de nous accueillir.

Vous serez, bien entendu, informés en temps opportun.

* REMERCIEMENTS

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne remercient tout particulièrement M. **Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine et M. **Rino Bandoch** qui ont animé avec talent et compétence la sortie du 18 juin dernier à Moissac, Lauzerte et Montcuq.

Association

Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Ils adressent également leurs plus vifs remerciements à Mme **Lise Enjalbert**, Présidente de l'Association des Amis de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Toulouse et de l'Hôpital de la Grave pour l'accueil qu'elle leur a réservé, le 25 juin dernier, lors de la visite des bâtiments hospitaliers toulousains.

* AVIS DE PUBLICATION

Nous vous l'annonçons dans notre lettre du mois de juin dernier : notre Association vient d'éditer les "Actes du 47^e Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne".

L'ensemble des 22 communications enregistrées au cours du Congrès ainsi que le texte de la Conférence de M. Robert Marconis ont été regroupés et forment un ouvrage de plus de 400 pages intitulé "*Toulouse et le Midi toulousain entre terre et ciel : du Moyen Age à nos jours*". L'ouvrage comporte de nombreuses cartes, tableaux, graphiques, documents iconographiques.

Si vous désirez recevoir cet ouvrage, retournez-nous le bon de commande qui se trouve à la fin de la lettre accompagné d'un chèque de 175 F (150 F + 25 F de frais d'envoi) libellé à l'ordre de l'Association.

* POUR INFORMATION

1) Notre ami M. **Henri Petit** vient de faire paraître une plaquette fort documentée, remarquablement bien présentée, consacrée à l'histoire du village de Touille situé dans le canton de Salies-du-Salat.

Intitulée "*Touille et l'abbatiale de Bonnefont*" cette plaquette est éditée par la Société des Etudes du Comminges. On peut se la procurer au prix de 45 F en s'adressant à la Mairie de Touille - 31260 Touille.

2) Nous voudrions remercier tout particulièrement notre ami M. **Charles Gaspard** qui vient de nous faire parvenir une très intéressante étude consacrée aux **vitraux de l'église Saint-Sylve** qui est, comme chacun sait, située dans le quartier Marengo à Toulouse.

Cette étude sera déposée prochainement aux Archives départementales où on pourra la consulter.

3) **Mardi 11 octobre prochain, à 21 heures précises**, Salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse, Conférence organisée par la Société toulousaine d'Etudes médiévales. M. **Jean Blanc**, Archiviste de l'Aude, Docteur d'histoire médiévale abordera le sujet suivant : "*Les chartreux. Des origines aux fondations méridionales*".

4) Dernière minute.

L'Association **Savès-Patrimoine** organise le **samedi 8 octobre** prochain à **Rieumes** "une **journée de la terre cuite**".

Renseignements et inscriptions : s'adresser à Mme Mireille Puisset, Place de la Poste, 31370 Rieumes.

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

Mme Marie-France Puisségur-Mora, responsable de l'Antenne du Comminges des Archives de la Haute-Garonne, à St-Gaudens, nous fait parvenir un article dont l'auteur est Alphonse Couget. Cet article est paru en 1880 dans le Journal de St-Gaudens⁽¹⁾. Nous vous le communiquons.

Les trois Etats du Comminges réunis à St-Gaudens en 1787

Les Etats de Comminges, dont l'origine remonte à la première moitié du quatorzième siècle, ne s'étaient pas réunis depuis 1668. Dès l'année 1623 ils n'avaient même plus été convoqués que par intervalles. C'est que l'édit de Louis XIII (1621) en établissant les Elus, ces officiers royaux chargés de surveiller la perception de la taille que fixait un arrêt du Conseil, et de juger les contestations relatives à l'impôt, avait rendu moins nécessaire la tenue de ces Etats qui avaient perdu le droit de voter les taxes, de les répartir et de les recouvrer.

Mais, en 1787, un fait considérable s'était produit. Après d'heureux essais faits dans le Berri et dans la généralité de Montauban, le roi Louis XVI s'était décidé à publier l'édit du mois de juin qui établissait dans tout le royaume les Assemblées provinciales, dont il faut lire l'instructive histoire dans le livre de M. Léonce de Lavergne. "C'était une des plus utiles créations de Louis XVI, dit cet auteur, ces assemblées qui sont devenues, après bien des vicissitudes, nos Conseils généraux de département. On retrouve ainsi une à une, dans les institutions de ce temps, tout ce qui a survécu de vraiment conforme à l'intérêt public. La première idée des Assemblées provinciales, dans l'intention de faire contrepoids au pouvoir sans contrôle des intendants, aujourd'hui nos préfets, perçue déjà dans les plans de gouvernement préparés par Fénelon pour le duc de Bourgogne... Malgré certaines résistances, vingt-quatre de ces assemblées furent établies et les hommes les plus éminents de chaque province eurent à honneur d'en faire partie".

L'Election de Comminges fut un des cinq grands districts de l'Assemblée provinciale tenue en la généralité d'Auch. Le roi choisit pour la présider l'évêque de Comminges, Mgr d'Osmond de Médavi. Dix membres furent nommés par l'Assemblée provinciale, dix autres devaient être élus par les Etats du district.

En d'autres temps et pendant que les Etats de Comminges existaient encore, le choix de l'évêque de Saint-Bertrand, pour présider cette assemblée particulière de la province, eût présenté une véritable anomalie. Ce prélat ne siégeait jamais à ces Etats. Il partageait le sort de sa ville épiscopale qui était séparée de son pays quant à l'administration. Nous avons, en effet, démontré surabondamment ailleurs qu'elle n'était

⁽¹⁾ Source A.D.H.G. Journal de St-Gaudens BF 174 - 30 août 1880.

rien moins que le chef-lieu de Comminges. L'évêque en était seigneur : *Episcopus dominus videlicet*, ainsi que le porte la charte de 1708, et il avait la prérogative de siéger aux Etats de Languedoc avec des députés du Tiers état de sa ville.

Aussi, les Etats du pays de Comminges n'avaient-ils jamais été présidés que par le évêques de Couseran ou de Lombez. Ceux-ci, en cas d'absence, se faisaient suppléer par leurs vicaires généraux. Il paraît même que le clergé n'y était jamais représenté que par trois membres : les deux prélats que nous venons de désigner et un syndic, choisi d'ordinaire parmi les trois abbés d'Eaunes (diocèse de Toulouse), de Bonnefont (diocèse de Comminges), et des Feuillants (diocèse de Lombez).

Peut-être pourrait-on aussi s'expliquer l'exclusion de l'évêque de Comminges des assemblées de la province dont il portait le titre, par cette raison que son autorité spirituelle s'exerçait sur un diocèse dont la circonscription était sans harmonie avec celle du comté lui-même et dont plusieurs districts étaient absolument étrangers à l'administration de ce pays. Ce diocèse prenait, en effet : au Languedoc-Gascon, Saint-Béat et Valentine ; au pays de Rivière, la ville de Montréjeau ; tout le pays d'Aure ; Saint-Gaudens à la vicomté de Nébouzan ; à la judicature de Rieux, le bourg d'Alan, l'une des résidences épiscopales ; enfin, à l'Espagne, la vallée d'Aran.

Mais, en 1787, l'édit de juin créait un état de choses nouveau et les anciennes règles n'avaient plus leur raison d'être.

Voilà pourquoi l'évêque-président crut pouvoir convoquer l'assemblée à Saint-Gaudens, chef-lieu du Nébouzan. C'eût été là autrefois enfreindre la prohibition contenue dans les lettres patentes de 1496 et de 1500, aux termes desquelles "l'assemblée des trois Etats du païs ne se peut faire hors les limites du comté pour quelle cause et raison que ce puisse être". On ne trouve guère qu'une exception à cette règle : en 1607, les Etats de Comminges avaient été convoqués à Toulouse, dans la maison et sous la présidence de l'évêque de Lombez, "pour traicter des affaires du païs". En réunissant à Saint-Gaudens les délégués de l'Assemblée d'Auch, il est probable que Mgr d'Osmond se détermina par des motifs de convenance personnelle. Il avait à Saint-Gaudens une belle résidence et pouvait plus facilement pourvoir à l'apparat que nécessitait la réception de ses collègues. Rappelons, en passant, que la capitale du Nébouzan, dotée d'une église collégiale et d'un séminaire, était depuis longtemps le séjour de prédilection des évêques ; bien qu'ils eussent une demeure à Alan et une maison de plaisance à Saint-Frajou, ils avaient, depuis la fin du seizième siècle, fixé leur résidence à Saint-Gaudens. On les y trouve dans une foule de circonstances. Lorsque, notamment, en 1641, le frère Malgoire, religieux de Bonnetcombe, docteur-régent à la faculté de théologie de l'Université de Toulouse, reçoit la mission d'installer à Muret les religieuses de l'Oraison-Dieu et qu'il faut en transférer quelques-unes de la maison de Fabas, c'est à Saint-Gaudens qu'il se rend pour obtenir l'autorisation de l'ordinaire ecclésiastique. "Le vingt et sixième d'avril, nous sommes allés à Saint-Gaudens pour saluer Monseigneur l'évesque de Comenge et luy demander permission de sortir Madame de Saint-Elix, abbesse de l'Oraison-Dieu, avec ses compaignes, de son diocèse pour aller à Muret, laquelle permission il nous a donnée non-seulement par parole, mais encore par escript du même jour."

Lorsque éclata la Révolution de 1789, les évêques résidaient encore à Saint-Gaudens au milieu de leur chapitre collégial.

Quant au siège des Etats de Comminges, il n'avait jamais eu rien de fixe. L'Assemblée se tenait alternativement dans les principales villes du comté. Le plus ordinairement elle se réunissait à Muret, ville de Comenge (comme elle était déjà appelée dans le poème de Guillaume de Tudela sur la Croisade contre les Albigeois), à Samatan et à l'Isle-en-Dodon, jamais à Saint-Bertrand. Au mois de janvier 1663, les Etats se tinrent à Aspet. Il fut même décidé à Muret, lors de leur réunion au mois de février 1607, "que les Etats se tiendraient à l'avenir aux villes chefs de châtellenie, et autres ayant voix et séance aux Etats, suivant leur tour." Parmi les villes ayant voix et séance auxdits Etats, on comptait Lombez, Saint-Lizier et Saint-Girons.

Revenons à notre réunion des trois Etats, où avaient été appelés les dix membres désignés par l'Assemblée siégeant à Auch et qui étaient : dans l'ordre du Clergé, l'abbé de Malafosse, vicaire général de Couseran, chanoine de Toulouse ; dans l'ordre de la Noblesse, le baron de Panetier de Montgrener, le comte de Vernon, colonel-commandant du régiment de Chartres, seigneur de Péguilhan, enfin le baron de Montagut-Barrau, le même qui devait représenter la noblesse du Comminges et du Nébouzan aux Etats généraux de 1789. Le Tiers état avait pour députés : MM. Bonin, avocat à Saint-Lizier, Cassens, avocat à Saint-Girons, Ribet, seigneur de Couret, juge-royal d'Aspet, Rouéde, avocat à Salies, d'Ansas, avocat, seigneur de Lacassagne, à l'Isle-en-Dodon.

La première séance eut lieu le 30 septembre, au palais commun, offert par les consuls, après une messe solennelle, célébrée dans la collégiale, avec la même pompe déployée chaque année pour l'ouverture des Etats du Nébouzan, par l'abbé de Villot, vicaire général et chanoine de Comminges. L'évêque siégea au fond de la salle, ayant l'abbé de Malafosse à sa droite et à sa gauche Messieurs de la Noblesse, suivant leur âge. Les représentants du Tiers état remplissaient le centre, disposés aussi par rang d'âge. On procéda alors à la nomination des dix membres complémentaires de l'Assemblée, qui devait se composer de vingt : dix pour la Noblesse et dix pour le Tiers état. On voit que celui-ci avait déjà conquis ce qu'on allait appeler, à l'époque des Etats généraux, le doublement du Tiers. Le scrutin désigna :

Pour le Clergé : l'abbé d'Osmond, vicaire général de Toulouse et sacristain de l'église collégiale de Comminges ; l'abbé de Moullin, archidiacre et vicaire général de Comminges ; l'abbé de Pointis, dignitaire de l'église cathédrale de Couseran ;

Pour la Noblesse : le baron de Sarrieu, seigneur de Martres, et le baron de Lingua-Saint-Blancat ;

Pour le Tiers état, furent élus : Servat aîné, avocat à Massat ; Pégot, négociant à Saint-Gaudens, bien tenant à Estancarbon, le même probablement qui fut nommé député du Tiers état aux Etats généraux ; d'Aunies, de Martisserre dans la châtellenie de l'Isle-en-Dodon ; Bonnacarrère, bourgeois à Muret ; Albertin, procureur du roi près le siège royal de Samatan.

Il y eut, en outre, deux syndics : le baron de Montagut-Barrau et M. Bonin, lesquels furent remplacés comme simples membres par le vicomte d'Ustou de Saint-Michel, depuis député par la noblesse du Comminges et du Nébouzan aux Etats généraux, et M. Auzies, avocat à Oust.

La session tenue à Saint-Gaudens paraît n'avoir eu pour objet que la constitution et l'organisation de l'assemblée particulière de l'Election. On s'occupa d'abord de répartir en cinq arrondissements les villes et communautés comprises dans l'ancien comté, travail malaisé à vrai dire, tant était grand le défaut d'homogénéité des éléments composant la circonscription au point de vue territorial ; car certaines villes dépendaient du Languedoc pour l'administration, d'autres ressortissaient au Nébouzan. Un triage était nécessaire et, cela fait, il fallait grouper les agglomérations de telle sorte qu'elles formassent des districts présentant à peu près la même somme d'impositions et le même nombre de communautés ou de paroisses. Telles étaient les prescriptions du règlement organique.

En exécution de ce même règlement, on nomma une commission intermédiaire qui devait avoir une grande analogie avec nos commissions départementales actuelles, véritables délégations permanentes des conseils généraux. Elle se composa d'un membre du Clergé, d'un autre de la Noblesse, et de deux pris dans le Tiers état. Ce furent : l'abbé de Pointis, le baron de Panetier, MM. Rouède et Cassens. On choisit pour greffier M. Suberville, avocat.

Dans la séance du 1er octobre, l'assemblée de l'Election de Comminges arrêta que la commission intermédiaire s'occuperait "de tout ce qui pouvait intéresser le bien public et le bien particulier, des moyens de soulager les contribuables et de faciliter le recouvrement des deniers royaux, et qu'elle se procurerait tous les renseignements qui pourraient éclairer les bonnes intentions de l'assemblée de l'Election et ensuite de l'Assemblée provinciale pour arriver au but heureux que le roi s'était proposé." Une circulaire, déposée aux archives départementales série C, fut expédiée dès le lendemain par le greffier. On y lit, entre autres passages : "Si vous avez souffert des pertes par la grêle, par des inondations, par des incendies ou par d'autres accidents, et si votre état de situation mérite l'attention particulière de l'assemblée, vous devez adresser vos mémoires à MM. les syndics... ils les communiqueront à la commission et vous obtiendrez de l'assemblée la justice, le secours et les soulagements que vous pouvez espérer."

Il ne nous est resté aucun document faisant connaître les travaux de cette commission jusqu'à la fin de janvier 1788, où elle se réunit à Muret sous la présidence du comte de Panetier.

Alphonse Couget

*** ERRATUM (Lettre des Amis n° 115 juin 1994, page 9)**

Avis de recherche n° 59.

Il faut lire : ... des plantations de mûriers eurent lieu dans **le domaine de Saleich** au lieu de dans le diocèse.

Avec toutes nos excuses.

*** AVIS DE RECHERCHE n° 60**

Un de nos amis a découvert chez lui, dans le Lauragais, des **mesures de grains en pierre datant de l'Ancien Régime**. Il souhaiterait pouvoir les comparer avec des mesures semblables, de la même époque.

Pourriez-vous lui indiquer dans notre région les endroits précis où on peut trouver encore de telles mesures (halles, mairies, musées, maisons particulières...) ?

Il vous remercie par avance des informations que vous pourrez lui apporter.

**RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES
dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon
(suite)**

Voici deux textes relevés cet été pendant les vacances.

1) Dans la Grand'Rue d'Avignonnet contre une façade on peut lire cette inscription gravée sur une plaque :

*"Aici se fondet
l'Escola occitana
le 6 de julhet de 1919."
Baron Désazars de Montgaillard*

(Ici fut fondée l'Ecole occitane le 6 juillet 1919).

2) A Albi contre la façade de l'Hôtel Rochegude (actuelle Bibliothèque municipale) on découvre cette inscription gravée sur une "lauze" (dalle de pierre schisteuse) :

*"Lo XXI de mai MCM XXXIV a l'ocazion de la Santa Estella per glorificar lo
centenari de la mòrt del amiral Enric Pasqual de Rochegude bienfaior de la ciutat
felibrigo romanista aquesta lauza foguet pausada per municipi.
Los felebres acampats."*

Le 21 mai 1934 à l'occasion de la Sainte-Estelle⁽¹⁾, pour glorifier le centenaire de la mort de l'amiral Henri Pascal de Rochegude bienfaiteur de la cité félibréenne et "romaniste" cette plaque fut posée par le Conseil municipal.

Les félibres réunis.

⁽¹⁾ Sainte-Estelle : vierge, fille du gouverneur romain de la ville de Saintes, convertie par Saint Eutrope et martyrisée en Saintonge le 21 mai 98. Sainte Estelle a été choisie pour patronne par les Felibres, à cause de son nom symbolique et de la date de sa fête qui rappelle l'anniversaire de la fondation du félibrige, le 21 mai 1854, à Font-Ségugne, près de Châteauneuf de Gadagne dans le Vaucluse.

Continuez à nous adresser des textes en occitan ! Par avance, merci.

Gilbert FLOUTARD

MOISSAC-CLUNY

Nous vous communiquons le texte qui a été distribué lors de la sortie du 18 juin dernier par M. Pierre Gérard, afin de préparer la visite de l'abbaye de Moissac.

Située sur la rive droite du Tarn, non loin du confluent de cette rivière et de la Garonne, l'abbaye de Moissac voit le jour dans le second quart du VII^{ème} siècle, au temps de Clovis II, fils de Dagobert. Bénéficiaire de dons importants, elle est pillée par les Arabes en 721, puis en 732, avant d'être protégée et restaurée par l'empereur Louis le Pieux.

Victime des Normands, puis des Hongrois, Moissac passe sous la "protection" du comte de Toulouse, qui abuse de ses pouvoirs : Guilhem III Taillefer (mort en 1037) vend la defensio (avouerie) à Gausbert de Fumel, comte de Gourdon, qui finit par se conduire en véritable "abbé séculier". D'où la décadence matérielle et morale de la communauté. Les bâtiments tombent en ruines. Une réaction s'impose...

L'heure de Cluny a sonné. La grande abbaye bourguignonne est à la tête d'un courant réformateur visant à purifier l'Eglise de ses vices et à répandre l'idéal d'une sainte vie. Elle est le chef d'une confédération de monastères développant une spiritualité orientée vers la contemplation de la gloire et de la majesté divines. Elle se préoccupe aussi de rétablir la paix entre les Chrétiens, pour que ceux-ci prennent conscience de leur unité face aux Infidèles. La reconquête des terres espagnoles occupées par les Arabes est à l'ordre du jour de la politique clunisienne. C'est ce qui explique l'intérêt porté au Midi, qui apparaît comme une étape majeure sur la route de l'Espagne. Il ne faut donc pas s'étonner de voir l'abbé Odilon tourner ses regards vers Moissac.

En 1048, Odilon envoie un réformateur : le moine Duran de Bredons, d'origine auvergnate, qu'il installe dans la chaire abbatiale moissagaise. Duran déploie aussitôt une grande activité, restaurant la vie commune, enrichissant la bibliothèque claustrale, construisant une nouvelle église, consacrée le 6 novembre 1063. Puis, il devient évêque de Toulouse (vers 1059), assurant ainsi le rayonnement de Moissac qu'il continue de gouverner jusqu'à sa mort survenue en 1071.

L'événement majeur de l'abbatiate de Duran de Bredons est l'affiliation de Moissac à la confédération clunisienne. Celle-ci devient effective lorsque les "protecteurs" du monastère se résignent à abandonner leurs prétentions. Tout d'abord, vers 1061, le comte de Toulouse Pons et son fils Guilhem renoncent à l'abbatia (droit d'intervenir dans la désignation de l'abbé) en faveur de Cluny. Puis, en 1062-1063, Gausbert de Fumel renonce en faveur de la communauté moissagaise à la defensio (avouerie) du monastère, qui lui a été vendue fort chère par le comte Guilhem III, père de Pons. Il faut donc considérer 1063 comme une date cruciale de l'histoire de Moissac : c'est l'année où

la communauté recouvre sa liberté pleine et entière... c'est aussi l'année de la dédicace de la nouvelle église construite par l'abbé Duran de Bredons.

Une nouvelle étape commence : celle du "grand rayonnement". Rénovée par la spiritualité clunisienne, l'abbaye déborde d'activité au temps de l'abbé Unaut de Gavarret (1071-1085). Les relations avec Toulouse se multiplient. L'évêque Izarn, séduit par l'idéal de vie apostolique des moines clunisiens, sollicite le patronage des abbés Hugue de Cluny et Unaut de Moissac pour réformer le chapitre de la cathédrale Saint-Etienne (1073). Peu après, le prélat donne de son propre chef l'église de la Daurade à Hugue de Cluny pour qu'il y installe un monastère bénédictin (1077). Enfin, pour punir Saint-Sernin qui s'est réformé sans son aval, il expulse les chanoines réguliers pour les remplacer par des moines de Moissac, avec l'accord du comte Guilhem IV, d'Hugue de Cluny et d'Unaut de Moissac (1081-1082). Ce dernier coup de force sera désavoué par le pape, et Saint-Sernin reprendra sa liberté d'action.

Pendant ce temps, des projets sont élaborés pour compléter l'ensemble claustral de Moissac, dont le premier élément est constitué par l'église édifiée par Duran de Bredons. Ces projets sont attribués par la Chronique de Moissac à l'abbé Unaut de Gavarret. Mais ils ont été réalisés par ses deux successeurs : Anquistil (1085-1115) et Roger (1115-1135).

C'est Anquistil, présenté comme le disciple d'Unaut de Gavarret, qui fait construire les bâtiments monastiques autour du cloître achevé en 1100. Le même abbé est à l'origine du porche, entrepris vers 1110-1115 ; il est l'inspirateur de la décoration du portail. Après lui, Roger donne au porche l'allure d'un donjon, pour mieux affirmer la puissance de son monastère sur le pays environnant à la suite de la renonciation définitive des comtes de la famille de Fumel à la tuitio (avouerie) du monastère (vers 1129-1130).

L'église de Duran de Bredons (choeur avec déambulatoire sans chapelles rayonnantes, nef bordée de collatéraux étroits) fait l'objet d'une transformation entre 1130 et 1180. Tout en gardant le sanctuaire, on fait construire une nouvelle nef, unique, couverte de deux coupes, éclairée par des fenêtres en plein cintre.

Avec le XII^{ème} siècle s'achève la belle période de Moissac. La stagnation et le déclin sont proches. Les opérations de la croisade contre les Albigeois sont à l'origine de bien des malheurs. Une restauration s'impose. Elle est réalisée sous l'abbatit de Bertran de Montaigut (1260-1295), marqué par un certain renouveau : les bâtiments claustraux sont presque entièrement refaits, la couverture du cloître en particulier.

De nouveaux malheurs s'abattent sur le monastère durant la guerre de Cent Ans, avec la peste noire de 1348 et l'épuisement des ressources du monastère. Après la défaite des Anglais, les restaurations nécessaires sont entreprises par l'abbé Aimeric de Roquemaurel (1431-1449) et son successeur Pierre de Caraman (1449-1484). Une nouvelle église est édifiée selon les normes du gothique méridional : chevet à sept pans, trois travées orientales de la nef avec chapelles latérales, quatre travées occidentales de la nef venant coiffer l'ancienne nef romane, le tout voûté d'ogives en remplacement des coupes du XII^{ème} siècle. Tout l'édifice reçoit un décor géométrique de peintures murales.

Le déclin se poursuit. L'abandon des liens avec Cluny (1461-1466) n'est qu'une étape vers la sécularisation qui est prononcée en 1618 : Moissac tombe sous la coupe d'abbés commendataires, dont le plus célèbre est le cardinal de Mazarin (1644-1661). Les archives et la bibliothèque sont à l'abandon. En 1678, livres et manuscrits sont envoyés à Paris : en 1732, la Bibliothèque du Roi en fait l'acquisition. Une partie du monastère et de ses dépendances est démolie en 1767. La Révolution se déchaîne contre le mobilier et le décor sculpté. Dernier avatar : au XIXème siècle, le réfectoire est anéanti par le chemin de fer, qui lui substitue le tracé de la ligne de Bordeaux à Sète.

Vient enfin le moment des restaurations entreprises par l'administration des Monuments Historiques. Commencés sous Viollet-le-Duc les travaux durent encore : la conservation des bâtiments est à ce prix.

Pierre GÉRARD
Conservateur général honoraire du Patrimoine

*** RAPPEL**

Un appel est lancé à tous nos amis pour qu'ils nous fassent parvenir des **textes de 3 à 4 pages** maximum pour que nous puissions les insérer dans nos futures "**lettres**".

Adressez-nous également des textes plus importants (**15 pages maximum**) afin de les faire paraître dans notre série "**Petite Bibliothèque**".

Par avance, merci !

Le Conseil d'Administration.

SOMMAIRE

TOULOUSE et le MIDI TOULOUSAIN entre TERRE et CIEL du Moyen Age à nos jours

Actes du 47^e congrès de Toulouse
les 11, 12 et 13 juin 1993

Association
LES AMIS DES ARCHIVES
de la HAUTE-GARONNE

1 - Pierre GERARD : Entre Tarn et Garonne. Sur les pas des chanoines de Saint-Sernin. Xe-XIIe siècles	9
2 - Maurice BERTHE : Chartes de coutumes et libertés rurales dans le Midi de la France au Moyen Age	29
3 - Annie CHARNAY : La juridiction de Fronton au début du XVIe siècle : une garenne de larrons	43
4 - Jean-François DELORD : Fronton et les malheurs du temps : l'année 1621	51
5 - Jean ROUSSEAU : Evolution de la propriété foncière près de Toulouse : Tournefeuille 1134-1787	69
6 - Jack THOMAS : Autorités municipales et marchés aux grains dans le Sud-Ouest. 1730-1789	93
7 - Jean-Luc LAFFONT : Menace et prévention des incendies à Toulouse sous l'Ancien Régime	115
8 - Bertrand de VIVIES : De L'Isle d'Albigeois, aux îles d'Amérique ou le rêve de fortune des Mercery 1660-1750	153
9 - Marie-Thérèse BLANC-ROUQUETTE : Une collection de nouvelles à la main de Gillet aux Archives de la Haute-Garonne. 1763-1765	199
10 - Vincent THEBAULT : Le patrimoine foncier des bourgeoisies toulousaines	213
11 - Simone HENRY : La nouvelle zone industrielle de Saint-Girons (Ariège)	233
12 - Robert GILLIS : Toulouse et l'Industrie : des moulins sur la Garonne à la conquête de l'air et de l'espace	245
13 - Robert MARCONIS : Midi-Pyrénées, déclin et renouveau. Pour une relecture de l'histoire contemporaine de la région	263
14 - René TOUJAS : Le maintien en 1830 de la Croix de la Mission de 1828 sur la place publique de la cathédrale de Montauban	283

15 - Alain SMITTARELLO : L'Hôtel du Bourg à Toulouse et sa conception spatiale	297
16 - Franck FLORENSON : L'Hôtel de Lamothe à Toulouse	309
17 - Sylvie FLANDIN : Larra. Un château des lumières aux portes de Toulouse	331
18 - Marie-Noëlle FRUNEAU : Le parc du château Maniban à Blagnac au XVIIIe siècle	341
19 - Florence FEIX : Le rôle de l'estampe dans l'enseignement de l'Académie royale de peinture	363
20 - Christian MANGE : Les peintures religieuses de Bernard Bénézet à Toulouse	375
21 - Catherine BOURDIEU : Pierre Affre et l'art du rétable à Toulouse	397
22 - Aliette NEYRET : L'architecte Maduron et le Comte Chalvet. 1742-1748	397
23 - Jean NAYROLLES : L'architecture néo-romane dans le Midi toulousain	403

BON DE COMMANDE

Commande à adresser à l'Association
des Amis des Archives de la Haute-Garonne
11, boulevard Griffoul-Dorval
31400 TOULOUSE

*

* *

Nom Prénom

Adresse précise
.....

désire recevoir exemplaire(s)
de "*Toulouse et le Midi toulousain entre terre et ciel :
du Moyen Age à nos jours*".

Ci-joint, par exemplaire, mon chèque de 175 F
(150 F + 25 F de frais d'envoi)
libellé à l'ordre de l'Association
de Amis des Archives de la Haute-Garonne